

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Tél : 02.31.79.81.57

Fax : 02.31.79.18.37

Département du Calvados

## PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de SAINT MARTIN DE FONTENAY

**L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin, à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le cadre du protocole sanitaire – Covid 19, à la salle Joseph Revel et à huis clos, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Martine PIERSIELA**.

Étaient présents : Mme Martine PIERSIELA, M. Jean-Louis MALAQUIN, Mme Béatrice DESMOUCEAUX, M. Christophe MORIN, Mme Muriel LEFILLIATRE, M. Frédéric DRAPIER, Mme Claudine LEFRANCOIS, Mme Christine ALOUI, M. Lionel BARON, Mme Lydie COUTURIER, Mme Myriam FESSARD, M. Olivier FRIMOUT, Mme Emmanuelle LEBLOND, M. Karl LETHARD, Mme Julie PIERRE, M. Frédéric ROYO, M. Jean SABLERY, Mme Catherine TINARD

Étaient absents excusés : M. Thierry ENOUF, M. Benoît LEMONNIER, Mme Milena NOCERA, Mme Sabine RIVIERE,

Était absent non excusé : M. Benoît LETELLIER

Procurations : M. Benoît LEMONNIER à Mme Muriel LEFILLIATRE, Mme Sabine RIVIERE à Mme Myriam FESSARD

Participants : M. DAVID, DGS

Secrétaire : Mme Emmanuelle LEBLOND

*Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance : Mme Emmanuelle LEBLOND est désignée pour remplir cette fonction.*

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 JUIN 2020

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 juin 2020 à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

**Votants : 19**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Le procès-verbal du 8 juin 2020 est adopté à l'unanimité.**

## COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

- Compte de gestion 2019 (*Cf. Affaires soumises à délibération*)
- Compte administratif 2019 (*Cf. Affaires soumises à délibération*)
- Affectation du résultat (*Cf. Affaires soumises à délibération*)
- Subventions aux associations (*Cf. Affaires soumises à délibération*)
- Vote des taux d'imposition 2020 (*Cf. Affaires soumises à délibération*)
- Budget primitif 2020 (*Cf. Affaires soumises à délibération*)

## COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES

- Ecole Primaire Charles Huard – conseil d'école du 3<sup>ème</sup> trimestre du vendredi 19 juin 2020 avec à l'ordre du jour :
  - ✓ effectifs et organisation pédagogique pour l'année 2020-2021 : 204 élèves attendus (avec plus ou moins 4 élèves selon les dérogations) et surtout maintien des 9 classes
  - ✓ échange sur la continuité pédagogique (distanciel et présentiel) assurée par l'équipe enseignante
  - ✓ bilan du retour à l'école et mise en place du protocole sanitaire : l'ensemble des élèves est de retour à l'école. Les précautions mises en place permettent d'assurer un accueil dans le respect du protocole :
    - 4 entrées et sorties distinctes par niveaux de classe
    - sens de circulation évitant un brassage entre élèves des différentes classes
    - passage dans 4 sanitaires différents
    - aménagement des salles de classes selon les dernières mesures en vigueur
    - organisation de récréations décalées
    - organisation d'une pause méridienne adaptée sans changer les horaires d'école.
  - ✓ demandes d'investissements et travaux (préparation de la rentrée).

*Le compte rendu sera adressé dès réception.*

- Commission Affaires scolaires – réunion du 10 juin 2020 avec à l'ordre du jour :
  - Fonctionnement de la commission
  - Présentation de l'appel à projets « flash » pour le financement de travaux d'urgence dans les établissements scolaires : dossier déposé dans les délais et devis en cours
  - Présentation de l'appel à projet « Label écoles numériques » : dossier déposé dans les délais et devis en cours
  - Dossier 2S2C : à l'étude

## COMMISSION LOISIRS ET CULTURE

- Projet Culturel – deux réunions ont eu lieu la semaine dernière :
  - Le mardi 16 juin avec les représentants de la maire de Fontenay le Marmion (élue et animatrice) en présence de Mme MALLET coordinatrice Culturelle de la CCVOO
  - Le vendredi 19 juin avec les représentants des différentes institutions (Direction Régionale des Affaires Culturelles, Bibliothèque Départementale du Calvados)
- Bibliothèque - reprise de l'activité sous forme de Drive organisée avec des retraits et/ou des dépôts sur la base de rendez-vous autour de 3 permanences
- Prochaine réunion de la Commission : mardi 30 juin 2020 à 19h avec à l'ordre du jour :
  - Présentation de la bibliothèque
  - Bilan sur la reprise d'activité
  - Projet 2<sup>ème</sup> semestre 2020
  - Budget 2020.

## COMMISSIONS : URBANISME – ENVIRONNEMENT – VOIRIE – CIMETIERE / TRAVAUX – ACCESSIBILITE – SECURITE

- Compte-rendu de la réunion du mercredi 23 juin 2020 avec à l'ordre du jour :
  - Emplacement des containers rue du Canada et rue des Fauvettes
  - Signalétique ZA feux tricolores au carrefour de la route d'Harcourt et du Clos St Joseph
  - Réfection de l'aire de jeux esplanade Daniel Lequien
  - Désherbage pieds de mur et haies : formalisation d'un arrêté en cours
  - Réfection enrobé Carrefour Market
  - Sécurisation des abords du Collège Guy de Maupassant
  - Aménagement du rond-point sur la RD 89
  - Evacuation des sanitaires de l'église

- Traçage parking école
- SDEC – programme d'efficacité énergétique de l'éclairage public ; éclairage éneergivore
- Curage des puisards : devis MADELINE en attente
- Les containers de la rue du Canada ont été déplacés Rue Juno à proximité de l'ancienne maison de retraite comme validé en commission.
- Travaux divers en régie :
  - o reprise du pluvial devant la boucherie
  - o pose de barrières au niveau du passage piéton en bout de la rue Eugène Boudin
  - o reprise du sol dégradé devant l'entrée des grandes sections à l'école
  - o dépôt de roches à côté des points de collecte rue des Fauvettes, rue du canada
  - o fleurissement au Diguët : réfection de couvre-sols Berthe Morisot et pose d'un palox sur la placette
- Plan Local d'Urbanisme (PLU) : enquête publique – désignation du commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 27/05/2020. L'enquête publique débutera le 10 juillet et se terminera le 20 août 2020.
- Route d'Harcourt - Présentation d'un projet de réaménagement du terrain et des maisons à proximité de la boulangerie : création d'une agence commerciale, réhabilitation des deux maisons existantes et aménagement d'un chemin piétonnier donnant sur un parking créé donnant sur la rue de facture.

### **COMMISSION ANIMATION**

- Rencontre élus et agents municipaux : le 25 juin 2020 à 18h30

### **COMMISSION INFORMATION – COMMUNICATION**

- Le bulletin municipal d'information distribué
- Le guide des activités : élaboration en cours
- Le forum des associations : samedi 5 septembre 2020.

### **SYNDICAT DU COLLEGE**

- Collège Guy de Maupassant – Conseil d'administration du lundi 15 juin 2020

### **SYNDICAT ECOLE MATERNELLE**

- Conseil syndical du mercredi 24 juin 2020 avec à l'ordre du jour :
  - Election du Président et du vice-président
  - Délégation d'attribution au président
  - Délégation de fonctions de compétences au vice-président
  - Délégué du CNAS
  - Indemnités de fonction
  - Régime indemnitaire.

Pour information : Mme LEFILLIATRE a été élue vice-présidence.

### **SYNDICAT MIXTE ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE**

- Conseil syndical du Mardi 16 juin 2020 avec à l'ordre du jour :
  - Proposition tarif remise pour les adhérents 2019/2020 suite à la crise sanitaire
  - Modalités d'inscription rentrée 2020-2021.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**

- Conseil Communautaire du jeudi 18 juin 2020
- Conseil Communautaire du jeudi 9 juillet 2020 avec l'installation des conseillers communautaires, l'élection du président, l'élection des vices présidents
- Conseil communautaire du jeudi 16 juillet 2020 pour la désignation dans les différentes commissions et représentations.

## AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Julie PIERRE est arrivée à 20h24 et peut participer aux délibérations suivantes.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2019

#### Délibération n° MA-DEL-2020-049

Rapporteur : M. Christophe MORIN, adjoint en charge de l'Administration Générale et des Finances

Madame le Maire donne la parole à M. Christophe MORIN, Adjoint au Maire en charge de l'Administration Générale et des Finances, pour qu'il détaille chapitre par chapitre les éléments constitutifs du compte administratif 2019 :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

##### Les recettes :

Chapitre	Intitulé	Montants
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 513 538,49 €
70	Produits de gestion courante	38 805,23 €
73	Impôts et taxes	1 231 986,01 €
74	Dotations et subventions	593 742,41 €
75	Autres Produits de gestion courante	38 756,41 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	3 491,00 €
013	Atténuation de charges	64 242,33 €
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
043	Opérations d'ordre Intra.	0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>3 484 561,88 €</b>

##### Les dépenses :

Chapitre	Intitulé	Montants
011	Charges à caractère général	275 341,87 €
12	Charges de personnel	627 397,48 €
65	Charges de gestion courante	577 465,34 €
66	Charges financières	30 992,70 €
67	Charges exceptionnelles	3 782,00 €
014	Reversement impôts et taxes	10 224,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
023	Virement à l'investissement	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	84,75 €
043	Opérations d'ordre Intra.	0,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>1 525 288,14 €</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

##### Les recettes :

Chapitre	Intitulé	Montants
001	Résultat d'investissement reporté	2 365,23 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	27 932,43 €
13	Subventions d'investissement	31 844,78 €
16	Emprunts	0,00 €
21	Remboursement sur immobilisations corporelles	141 079,03 €
23	Remboursement sur immobilisations en cours	0,00 €
27	Créances sur transfert de droits de déduction de TVA	0,00 €
4582	Participation des adhérents aux opérations sous mandat	0,00 €
021	Virement à la section de fonctionnement	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	84,75 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	0,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>203 306,22 €</b>

## Les dépenses :

<b>Chapitre</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montants</b>
001	Résultat d'investissement reporté	0.00 €
020	Dépenses imprévues	0.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	100 018,44 €
202	Document d'urbanisme et numérisation du cadastre	12 588,53 €
203	Frais d'études, de recherche, de développement	0.00 €
204	Subventions d'équipement versées	138 083,01 €
2051	Logiciels, brevets, licences, procédés	12.84 €
21	Immobilisations corporelles	68 637,91 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
24	Immobilisations affectées, concédées, ou affermées	0,00 €
26	Participation et créances rattachées	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €
4581	Travaux sous mandat	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 990.00 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	0.00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>321 330,73 €</b>

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales, Madame le Maire se retire au moment du vote. Monsieur Jean-Louis MALAQUIN, adjoint au Maire est désigné par le Conseil Municipal pour prendre la présidence.

Il demande aux conseillers de bien vouloir prendre part au vote du compte administratif 2019.

### Délibération n° MA-DEL-2020-049

**Votants : 19**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2019.**

## **COMPTE DE GESTION 2019**

### Délibération n° MA-DEL-2020-050

*Rapporteur : M. Christophe MORIN, adjoint en charge de l'Administration Générale et des Finances*

Madame le Maire donne la parole à M. Christophe MORIN, Adjoint au Maire en charge de l'Administration Générale et des Finances pour présenter le compte de gestion 2019 et pour savoir s'il appelle des remarques particulières. M. Christophe MORIN confirme que le compte de gestion est conforme à la comptabilité communale. Le compte de gestion n'appelle pas de remarques particulières.

Après avoir entendu M. Christophe MORIN, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer et de délibérer pour approuver le compte de gestion 2019.

### Délibération n° MA-DEL-2020-050

**Votants : 20**

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

## **AFFECTATION DES RESULTATS 2019**

### Délibération n° MA-DEL-2020-051

*Rapporteur : M. Christophe MORIN, adjoint en charge de l'Administration Générale et des Finances*

### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Compte tenu du solde d'exécution négatif de 2019 de la section d'investissement de - 120 389.74 €,  
Compte tenu de l'excédent reporté d'investissement de 2018 de + 2 365.23 €,  
Compte tenu des restes à réaliser de - 26 607.60 € en dépenses d'investissement,  
Le besoin de financement total de 2019 à couvrir est de **- 144 632.11 €**

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au report des résultats d'investissement 2019 suivants :

- o au R001 le besoin de financement 2019 de la section d'investissement de - 118 024.51 €,

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement du compte administratif pour l'année 2019 de +445 735.25 €,  
Compte tenu des excédents antérieurs cumulés de + 1 513 538.49 €,  
Compte tenu, ainsi, de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement de + 1 959 273.74 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter au budget 2020, les résultats 2019 de la manière suivante :

- o affecter au 1068 une somme de 144 632.11 €,
- o reporter au compte R002 un excédent de fonctionnement de + 1 814 641.63 €.

Le Conseil Municipal doit décider s'il procède à l'affectation du résultat conformément à la proposition qui vient d'être présentée.

#### **Délibération n° MA-DEL-2020-051**

**Votants : 20**

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat conformément à la proposition qui vient d'être présentée.**

### **BUDGET PRIMITIF 2020 – SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS**

#### **Délibération n° MA-DEL-2020-052**

*Rapporteurs : Mme Martine PIERSIELA, Maire - M. Christophe MORIN, adjoint en charge de l'Administration Générale et des Finances*

Avant de donner la parole à M. Christophe MORIN, Adjoint au Maire en charge de l'Administration Générale et des Finances, pour présenter la proposition de Budget Primitif, Madame le Maire présente les propositions de subventions 2020 pour les associations. Ces propositions sont issues du travail de la commission finances qui s'est réunie le lundi 22 juin 2020 et aux retours officiels de certaines associations ne demandant pas de subvention pour l'année 2020 suite à la pandémie de Covid 19 annulant de très nombreux évènements et manifestations.

<b>Subventions communales</b>	<b>2020</b>
ADMR	1 813 €
Association des Anciens Combattants	300 €
Association Entraide	900 €
Association Gestion Sports Loisirs Culture	60 234 €
Association Westlake Brothers Souvenir	300 €
Comité de Jumelage Stockstadt	0 €
Comités de Jumelage Biganos	0 €
Festi'Martin 14	0 €
Donneurs de Sang	300 €
Fonds de solidarité logement	57 €
Les restaurants du cœur	183 €
Prévention routière	47 €
Forum des associations	0 €
Association Anciens et Amis de Saint martin	0 €
La Chorale de St Martin de Fontenay	350 €
Harmonie Intermezzo	420 €
Subventions exceptionnelles	3096 €
<b>TOTAL Général</b>	<b>68 000 €</b>

### Délibération n° MA-DEL-2020-052

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à la majorité les subventions suivantes :

Associations	2020	VOTANTS	CONTRE	ABSTENTIONS	POUR
ADMR	1 813 €	20			20
Anciens Combattants	300 €	20			20
Association Entraide	900 €	20			20
Association de Gestion Sports Loisirs et Culture	60 234 €	20		1	19
Association Westlake Brothers Souvenir	300 €	20	1	4	15
Comité de Jumelage Stockstadt	0 €	20			20
Comité de Jumelage 14/33 (Saint Martin/Biganos)	0 €	20			20
Festi'Martin	0 €	20			20
Donneurs de sang	300 €	19*			19
Fonds de Solidarité pour le Logement	57 €	20			20
Les restaurants du cœur	183 €	20			20
Prévention routière	47 €	20			20
Forum des associations	0 €	20			20
Association Anciens et Amis de Saint Martin	0 €	20			20
La Chorale de St Martin de Fontenay	350 €	20			20
Harmonie Intermezzo	350 €	20		3	17
Subventions exceptionnelles	3 166 €	20			20
<b>Total Général</b>	<b>68 000 €</b>				

\* Mme LEFRANCOIS ne participe pas au vote.

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020**

#### Délibération n° MA-DEL-2020-053

Rapporteur : M. Christophe MORIN, adjoint en charge de l'Administration Générale et des Finances

Après discussion, la commission des finances a proposé de ne pas augmenter les **taux de fiscalité actuels**.

Rappel des taux :

- Taxe d'habitation : 19.39
- Taxe foncière sur le bâti : 30.77
- Taxe foncière sur le non bâti : 48.39

#### Délibération n° MA-DEL-2020-053

**Votants : 20**

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de ne pas augmenter les taux de fiscalité actuels et de conserver les taux suivants pour l'exercice 2020 :

- Taxe d'habitation : **19.39**
- Taxe foncière sur le bâti : **30.77**
- Taxe foncière sur le non bâti : **48.39**

## BUDGET PRIMITIF 2020

### **Délibération n° MA-DEL-2020-054**

Rapporteur : M. Christophe MORIN, adjoint en charge de l'Administration Générale et des Finances

Madame le Maire donne la parole à M. Christophe MORIN, Adjoint au Maire en charge de l'Administration Générale et des Finances pour présenter le projet de budget primitif.

Les grandes orientations budgétaires pour l'année 2020 sont de poursuivre la recherche d'économies de fonctionnement initiée sur le précédent mandat et de continuer à mener les investissements dont la commune, les citoyens et les entreprises locales ont besoin.

**Le budget 2020, qui vous est présenté, est équilibré en recettes et en dépenses et s'établit à 8 807 049.16 €**

#### **La section de fonctionnement 2020 s'établit à :**

- 3 664 341.63 € pour les dépenses (1 839 709.78 € de dépenses réelles dont 100 000.00 € de dépenses imprévues et 1 824 631.85 € de virement à la section d'investissement) ;
- 3 664 341.63 € pour les recettes (1 849 700.00 € de recettes réelles et 1 814 641.63 € d'excédent reporté ce qui permet de dégager un excédent de fonctionnement de 1 824 631.85 € qui vient alimenter la section d'investissement).

#### **La section d'investissement 2020 s'établit à :**

- 5 142 707.53 € pour les dépenses dont 5 099 279.11 € de dépenses d'équipement et 43 528.42 € de dépenses imprévues ;
- 5 142 707.53 € pour les recettes dont 3 318 075.68 € de recettes d'équipement et 1 824 631.85 € de virement de la section de fonctionnement.

Ce projet de budget tient compte du contexte financier, de l'impact du gel des dotations de l'Etat mais aussi des projets d'investissement de la commune concernant le projet d'école, le projet de Médiathèque et l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

M. Christophe MORIN détaille chapitre par chapitre les éléments de la proposition du budget.

Le projet de budget est présenté en équilibre en dépenses et en recettes :

- à la section de fonctionnement pour un montant de 3 664 341.63 € ;
- à la section d'investissement pour un montant de 5 142 707.53 €.

### **Délibération n° MA-DEL-2020-054**

**Votants : 20**

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Après avoir entendu l'exposé de M. MORIN, adjoint aux finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de budget primitif 2020 et autorise Madame le Maire à passer tous actes s'y rapportant pour en assurer l'exécution.**



# DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE CONCERNANT LA SECURISATION DES ABORDS DU COLLEGE GUY DE MAUPASSANT DE SAINT MARTIN DE FONTENAY SITUÉ SUR LA RD 562 A

## Délibération n° MA-DEL-2020-055

Rapporteur : Mme Martine PIERSIELA, Maire

Le 11 mars 2019, Madame le Maire a adressé une requête à Monsieur le Président du Conseil Départemental pour faire part des préoccupations de la commune quant à la sécurisation des abords du Collège Guy de Maupassant situé sur la RD 562 A, travaux d'aménagement qui pourraient se faire en partenariat.

Par courrier en date du 18 avril 2019, le Président du Conseil Départemental a répondu favorablement à cette demande de partenariat et des réunions de travail ont été organisées avec l'Agence Routière Départementale et le Bureau d'Etudes de Maîtrise d'Oeuvre.

Dans le cadre de ses délégations (délibération en date du 21 février 2017), Mme le Maire a pris deux décisions pour permettre la réalisation de ces travaux :

- MA-DEC-2019-005 : réalisation d'une étude préalable auprès d'ACEMO pour un montant de 2 814 € TTC
- MA-DEC-2019-007 : réalisation d'un relevé topographique préalable auprès de GEOMAT pour un montant de 1 680 € TTC

Les membres du Conseil Municipal ont été informés des décisions prises et de l'avancement du dossier lors des séances des 9 juillet 2019, 1<sup>er</sup> octobre 2019, 4 novembre 2019 et 27 janvier 2020.

Vu les résultats de l'étude de faisabilité réalisée par ACEMO comprenant deux tranches (une tranche ferme et une tranche optionnelle) et la répartition financière des collectivités concernées :

TRANCHES	PART DEPARTEMENTALE HT	PART COMMUNALE HT	ANNEE DE REALISATION
Tranche ferme	144 667.50 €	182 626.50 €	2020
Tranche optionnelle	64 118.50 €	74 659.00 €	2021
TOTAL GENERAL	208 786.00 €	257 285.50 €	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre des travaux d'aménagement pour la sécurisation des abords du Collège Guy de Maupassant situé sur la RD 562 A, la commune souhaite solliciter le Conseil Départemental pour une subvention au titre du produit des amendes de police – exercice 2020 – sur le montant de la tranche ferme de la part communale s'élevant à 182 626.50 € HT.

## Délibération n° MA-DEL-2020-055

**Votants : 20**

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité :**

- la sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du produit des amendes de police (exercice 2020 – part communale – tranche ferme)
- charge Madame le Maire de signer tous actes s'y rapportant,
- s'engage à financer sur le budget de la commune le reste de la dépense.

## DESIGNATION DES MEMBRES NOMMES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

**Délibération n° MA-DEL-2020-056**

Rapporteur : Mme Béatrice DESMOUCEAUX, adjointe et vice-présidente du CCAS

Vu la délibération n° MA-DEL-2020-030 concernant la représentation des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration au Centre Communal d'Action Sociale, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le 8 juin 2020 la liste des membres élus (voir tableau ci-dessous) pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS.

Commission	Nombre de membres	Candidats
Centre Communal d'Action Sociale	5	DESMOUCEAUX Béatrice
		ENOUF Thierry
		RIVIERE Sabine
		BARON Lionel
		LEFRANCOIS Claudine

Vu la nécessité que le Conseil d'administration puisse comporter 5 autres membres devant y participer obligatoirement, nommés par Mme Le Maire, choisis parmi les personnes non membres du Conseil Municipal et participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Dans ce cas, Mme Le Maire propose cinq noms afin de constituer la commission administrative du CCAS :

M. ESNAULT Pascal	représentant des personnes à mobilité réduite recommandé par l'Association des Paralysés de France
Mme MILCENT Marie Thérèse	représentants de l'Association des Anciens Combattants
M. FRANCOIS Jean Claude	
Mme JOUIN Geneviève	représentante du Club de l'Amitié
M. GODIN Jean Pierre	représentant la Fédération Française du Sport d'Entreprise

Mme Le Maire demande de se prononcer sur la liste des candidats à nommer pour constituer la commission administrative du CCAS.

**Délibération n° MA-DEL-2020-056**

**Votants : 20**

**Pour : 20**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Après avoir entendu l'exposé de Mme DESMOUCEAUX Béatrice et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité que la liste des membres proposés ci-dessus siégera à la commission administrative du CCAS.

## INFORMATIONS DIVERSES

- **Commission Administration Générale et Finances – planning des réunions :**

Date	Heure	Ordre du jour
Lundi 14 septembre 2020	18 h 30	Procédures administratives Situation budgétaire Renégociation des emprunts
Lundi 30 novembre 2020	18 h 30	Point d'étape des procédures administratives Situation budgétaire Engagements de fin d'année par commission

- **Elections sénatoriales du 27 septembre 2020** : par courrier en date du 25 juin 2020 et dans l'attente du décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, Monsieur le Préfet nous demande de procéder à l'élection des délégués des conseils municipaux. Cette élection doit se tenir le vendredi 10 juillet 2020. **Cette date doit être impérativement respectée. Un conseil municipal aura donc lieu le vendredi 10 juillet 2020 à 20 h.**
- **Groupement Sportif Intercommunal Vallée de l'Orne** : école de foot pour les filles et les garçons (U5 et U18) des communes de May sur Orne, Saint André sur Orne, Saint Martin de Fontenay, Fontenay le Marmion et Laize-Clinchamps.
- **Association Citoyenne de Saint Martin de Fontenay** : récépissé de déclaration de création de l'association auprès de la Préfecture en date du 22 juin 2020 – siège social situé 21 rue de la Coile.
- **Plainte pour nuisances atmosphériques** : courrier de la DREAL transmis à M. MALLE propriétaire du Garage situé 13 route d'Harcourt
- **Correspondant local presse (Ouest-France) pour le secteur de Laize-Clinchamps, Fontenay le Marmion, May sur Orne et Saint Martin de Fontenay Ouest-France** : *M. Frédéric LEMAITRE – tél. 0756981834 – presse.laizeclinchamps@gmail.com*
- **Cimetière** : demande de concession pour une famille ayant résidé dans la commune de 1989 à 2003 et ayant un membre de leur famille reposant déjà au cimetière de Saint Martin de Fontenay.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h32**